

BURKINA FASO

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION (MESRI)**

**PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE AFRICAINS DU BURKINA FASO
(CEA)**

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS
BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES À
TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)**

**AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE, AUDIT DES PROGRAMMES DE
DÉPENSES ÉLIGIBLES ET AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS DU
PROJET CENTRES D'EXCELLENCE EXERCICES : 2024, MI 2025 ET
L'AUDIT DE CLÔTURE DU PROJET**

FINANCEMENT : CRÉDIT IDA 6388-BF & DON IDA N 4430-BF

**RAPPORT D'AUDIT DU PROGRAMME DE DÉPENSES ÉLIGIBLES DU
PROJET CEA/ITECH-MTV**

EXERCICE 2024

VERSION DÉFINITIVE

FÉVRIER 2025

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| I – PRÉSENTATION DU PROJET CEA/ITECH-MTV | 5 |
| II – ÉTENDUE DE NOS TRAVAUX ET DILIGENCES MISES EN ŒUVRE | 7 |
| 3.1. OBJECTIF DU PRESENT RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES ET RESTRICTION À L'UTILISATION ET À LA DIFFUSION | 8 |
| 3.2. DILIGENCES MISES EN OEUVRE | 8 |
| 3.2.1. CONTRÔLE INTERNE | 8 |
| 3.2.2. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET DE L'EXACTITUDE DES DONNÉES RESSORTANT DU PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES | 9 |
| III – CONCLUSION | 10 |
| 3.1. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU PROJET | 11 |
| 3.2. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR | 11 |
| 3.3. CONCLUSION | 12 |
| III – ANNEXE | 13 |
| ANNEXE 1 : PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SEMESTRE 1 | 14 |
| ANNEXE 2 : PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SEMESTRE 2 | 15 |

INTRODUCTION

**MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN EN
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES
POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES À
TRANSMISSION VECTORIELLE
(CEA-ITECH-MTV)**

BOBO DIOULASSO/ BURKINA FASO

Ouagadougou, le 11 février 2025

Objet : Rapport de vérification du programme de dépenses éligibles du Projet Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Monsieur le Coordonnateur,

Par contrat de services professionnels entre le Projet Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) et le groupement SEC DIARRA BURKINA/ SEC DIARRA MALI, il a été demandé à ce groupement de cabinets de procéder à l'audit financier et comptable, l'audit des programmes de dépenses éligibles et l'audit de la passation des marchés du Projet centre d'excellence, exercice 2024.

En exécution de cette mission, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport portant sur le Programme de dépenses éligibles, structuré comme suit :

- Première partie** : Présentation du Projet CEA/ITECH-MTV
- Deuxième partie** : Étendue des travaux et diligences mises en œuvre
- Troisième partie** : Conclusion
- Quatrième partie** : Annexe

Nous adressons tous nos remerciements à la Coordination du Projet et à tous les partenaires d'exécution pour leur constante disponibilité.

Restant à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir sur le présent rapport, nous vous prions d'agr er, **Monsieur le Coordonnateur**, l'assurance de notre consid ration distingu e.

**Pour le compte du Groupement SEC DIARRA BF / SEC DIARRA MALI
L'associ  G rant de la Filiale du Burkina Faso**

Mahamadi ZOUNGRANA

Expert-Comptable Dipl m 

Commissaire aux Comptes

Inscrit aux Tableaux des Ordres du

Burkina et du Mali

Ouaga 2000, Parcelle 05, Lot 11, Section 474

11 BP 158 Ouagadougou CMS 11 BF

T l : + 226 25 41 70 11 / +226 70 23 91 38 / +226 79 23 91 38

Email : zoungrana@diarrasec.com ; burkina@diarrasec.com



PREMIÈRE PARTIE

I – PRÉSENTATION DU PROJET CEA/ITECH-MTV

Le Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) est un projet d'impact sur le développement de l'Université Nazi BONI (UNB) et est financé par la Banque Mondiale.

L'UNB étant sous les tutelles administrative et financière respectives du Ministre chargé de l'enseignement supérieur et du Ministre chargé de l'économie et des finances ; le Ministre chargé de l'enseignement supérieur veille essentiellement à ce que les activités de l'UNB s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique définie par le Gouvernement.

Le Président de l'Université s'assure de l'insertion harmonieuse du CEA/ITECH-MTV dans l'ensemble du système éducatif de l'université. Le Directeur du CEA/ITECH-MTV est tenu de lui adresser un rapport annuel sur le CEA/ITECH-MTV ainsi que les rapports périodiques ou spéciaux et qui seront acheminés au Ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Le Ministère en charge des finances publiques veille essentiellement à ce que les activités du Centre s'insèrent dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et à ce que la gestion soit la plus saine et la plus efficace possible. À cet effet, un compte bancaire est ouvert dans une banque privée pour gérer indépendamment la trésorerie du Centre et faciliter les éventuelles opérations de contrôle fiscal.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du CEA/ITECH-MTV, le Président de l'université Nazi BONI est responsable des activités administratives, académiques et de recherche et est l'ordonnateur du budget du CEA/ITECH-MTV.

La durée initiale de mise en œuvre qui était prévue du 30 septembre 2019 au 31 décembre 2023 a été prorogée par Arrêté n°2023-00622/MEFP/SG/DGEP portant prorogation du Projet des Centres d'Excellence d'enseignement supérieur d'Afrique pour l'impact sur le développement (CEA-IMPACT). Sa nouvelle date de clôture est donc fixée pour le 30 juin 2025.

DEUXIEME PARTIE

II – ÉTENDUE DE NOS TRAVAUX ET DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

3.1. OBJECTIF DU PRESENT RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES ET RESTRICTION À L'UTILISATION ET À LA DIFFUSION

Notre rapport vise uniquement à :

- vérifier la conformité et l'exactitude des données ressortant du Programme des dépenses éligibles ;
- donner l'exactitude et la conformité des programmes de dépenses éligibles conformément aux dispositions du manuel régional du Projet ;
- certifier que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel.

Ce rapport est destiné exclusivement au Responsable du Programme Budgétaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), à la coordination du Projet CEA/ITECH-MTV, à la Banque Mondiale et aux partenaires financiers du projet. Il ne devrait pas être utilisé par d'autres parties ni diffusé à d'autres parties.

3.2. DILIGENCES MISES EN OEUVRE

Pour mener à bien cette mission, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons jugées nécessaires.

Ces travaux ont été menés en deux étapes :

- 1) l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- 2) la vérification de la conformité et de l'exactitude des données ressortant du Programme des dépenses éligibles.

3.2.1. CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de l'appréciation du système de contrôle interne, nous avons analysé et testé le dispositif mis en place relativement à la procédure de gestion du personnel. Nous avons à cet effet procédé à des entretiens avec le personnel comptable et financier et le personnel en charge des ressources humaines.

3.2.2. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET DE L'EXACTITUDE DES DONNÉES RESSORTANT DU PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Nous avons procédé aux vérifications ci-après :

- **vérification des informations concernant le Programme des dépenses éligibles (PDE) et de les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale**
 - obtenir la composition des données figurant dans le PDE ;
 - obtenir les rapports de suivi financier transmis à la Banque mondiale ;
 - obtenir la liste du personnel du Projet avec indication des salaires et retenues opérées ;
 - obtenir les déclarations effectuées sur la masse salariale à l'endroit de la Banque mondiale ;
 - obtenir les dossiers du personnel ;
 - obtenir les temps passés éventuels ;
 - procéder à des vérifications entre les montants ressortant des documents contractuels, les états de paie, les extraits de compte, les charges patronales au regard de la réglementation, les données collectées sur les ressources humaines. En somme la vérification sur la réalité de la masse salariale ;
 - rapprocher le PDE aux rapports de suivi financier transmis à la Banque

- **vérification de la conformité et de l'exactitude des Programmes de dépenses éligibles en conformité avec les dispositions du manuel régional de Projet**
 - prendre connaissance des dispositions du manuel régional de Projet en matière de PDE ;
 - vérifier la correcte application des dispositions du manuel régional au sein du Projet en matière de PDE ;
 - vérifier l'exactitude des données ressortant dans le PDE ;
 - vérifier la correcte évaluation de la masse salariale.

TROISIÈME PARTIE

III – CONCLUSION

**MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES
POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES À
TRANSMISSION VECTORIELLE
(CEA-ITECH-MTV)**

BOBO DIOULASSO/ BURKINA FASO

Ouagadougou, le 11 février 2025

Objet : Rapport de vérification du programme de dépenses éligibles du Projet Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de notre mission d'audit du Projet CEA/ITECH-MTV, nous avons procédé aux vérifications des informations concernant le Programme de dépenses éligibles (PDE) établi par le Projet pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

3.1. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU PROJET

Conformément aux termes de référence de la mission, il a été arrêté que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

La Direction du projet est responsable de l'établissement et de la présentation des rapports périodiques et de la situation des revenus générés par le centre sur la période auditée, telle que jointe au présent rapport, conformément aux méthodes et principales hypothèses retenues (critères applicables) à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels, des données sous-tendant la comptabilité et autres données interne en lien avec la comptabilité.

3.2. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme internationale de services connexes (ISRS) 4400 (révisée), Missions de procédures convenues. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec [donneur de mission] ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les

résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission d'assurance. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

3.3. CONCLUSION

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant de la masse salariale du Projet CEA/ITECH-MTV sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, tel qu'indiqué dans la déclaration du Projet, joint en annexe du présent rapport pour un montant de FCFA 1 591 533 931,25 conformément aux méthodes et hypothèses retenues par la Coordination et au Programme de dépenses éligibles tel que défini dans le manuel régional de Projet.

**Pour le compte du Groupement SEC DIARRA BF / SEC DIARRA MALI
L'associé Gérant de la Filiale du Burkina Faso**

Mahamadi ZOUNGRANA
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Inscrit aux Tableaux des Ordres du
Burkina et du Mali

Ouaga 2000, Parcelle 05, Lot 11, Section 474
11 BP 158 Ouagadougou CMS 11 BF

Tél : + 226 25 41 70 11 / +226 70 23 91 38 / +226 79 23 91 38

Email : zoungrana@diarrasec.com ; burkina@diarrasec.com



TROISIÈME PARTIE

III – ANNEXE

ANNEXE 1 : PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SEMESTRE 1



CEA/ITECH-MTV



PREMIER/DEUXIÈME PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT (P164546 pour CEA Impact 1 ou P169064 pour CEA Impact 2)

**Relevé de Programmes des dépenses Eligibles Remboursables (EEP)
Rapport détaillé pour la période du 01 janvier au 30 Juin 2024**

Masse salariale du personnel enseignants et administratif de l'Institut de Développement Rural (IDR) de l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) et de l'équipe de gestion de l'Université Nazi BONI, BURKINA FASO

| Mois/Année | EN XOF | EN USD | | EN DTS | | |
|-----------------------|---------------------------------------|--|---------------------|--|---------------------|--|
| | Monnaie locale (Equiv.) en francs CFA | Taux de change officiel mensuel moyen (Monnaie locale à USD) | USD | FNI taux de change mensuel moyen USD à DTS: (NDR=1,36278USD) | DTS | |
| janvier 2024 | 101 277 070,00 | 550,00 | 184140.1273 | 1,36278 | 250 942,48 | |
| février 2024 | 106 824 345,00 | 550,00 | 194226.0818 | 1,36278 | 264 687,42 | |
| mars 2024 | 107 202 965,00 | 550,00 | 194914.4818 | 1,36278 | 265 625,56 | |
| avril 2024 | 106 950 891,00 | 550,00 | 194456,1655 | 1,36278 | 265 000,97 | |
| mai 2024 | 107 009 705,00 | 550,00 | 194563,1 | 1,36278 | 265 146,70 | |
| juin 2024 | 106 886 205,00 | 550,00 | 194338,5545 | 1,36278 | 264 840,70 | |
| TOTAL | 636 151 181,00 | | 1 156 639 | | 1 576 243,83 | |
| Note | | | | | | |
| Opérationnels] | 159 037 795,25 | | 289 159,63 | | 394 060,96 | |
| EEP | 795 188 976,25 | | 1 445 798,14 | | 1 970 304,79 | |

Soumis par

Directeur du CEA/ITECH-MTV

Prof. Abdoulaye DIABATE



ANNEXE 2 : PROGRAMME DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SEMESTRE 2



CEA/ITECH-MTV



PREMIER/DEUXIÈME PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT (P164546 pour CEA Impact 1 ou P169064 pour CEA Impact 2)

**Relevé de Programmes des dépenses Eligibles Remboursables (EEP)
Rapport détaillé pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024**

Masse salariale du personnel enseignants et administratif de l'Institut de Développement Rural (IDR) de l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) et de l'équipe de gestion de l'Université Nazi BONI, BURKINA FASO

| Mois/Année | EN XOF | EN USD | | EN DTS | |
|----------------------|---------------------------------------|--|---------------------|---|---------------------|
| | Monnaie locale (Equiv.) en francs CFA | Taux de change officiel mensuel moyen (Monnaie locale à USD) | USD | FMI taux de change mensuel moyen USD à DTS: 1XDR=1,36278USD | DTS |
| janvier 2024 | 101 277 070,00 | 550,00 | 184140,1273 | 1,36278 | 250 942,48 |
| février 2024 | 106 824 345,00 | 550,00 | 194226,0818 | 1,36278 | 264 687,42 |
| mars 2024 | 107 202 965,00 | 550,00 | 194914,4818 | 1,36278 | 265 625,56 |
| avril 2024 | 106 950 891,00 | 550,00 | 194456,1655 | 1,36278 | 265 000,97 |
| mai 2024 | 107 009 705,00 | 550,00 | 194563,1 | 1,36278 | 265 146,70 |
| juin 2024 | 106 886 205,00 | 550,00 | 194338,5545 | 1,36278 | 264 840,70 |
| juillet 2024 | 99 652 505,00 | 550,00 | 181186,3727 | 1,36278 | 246 917,17 |
| août 2024 | 106 097 632,00 | 550,00 | 192904,7855 | 1,36278 | 262 886,78 |
| septembre 2024 | 107 495 673,00 | 550,00 | 195446,6782 | 1,36278 | 266 350,82 |
| octobre 2024 | 107 735 216,00 | 550,00 | 195882,2109 | 1,36278 | 266 944,36 |
| novembre 2024 | 108 047 469,00 | 550,00 | 196449,9436 | 1,36278 | 267 718,05 |
| décembre 2024 | 108 047 469,00 | 550,00 | 196449,9436 | 1,36278 | 267 718,05 |
| TOTAL | 1 273 227 145,00 | | 2 314 958 | | 3 154 779,07 |
| Note | | | | | |
| Opérationnels | 318 306 786,25 | | 578 739,61 | | 788 694,77 |
| EEP | 1 591 533 931,25 | | 2 893 698,06 | | 3 943 473,84 |

Soumis par

Directeur du CEA/ITECH-MTV

Prof. Abdoulaye DIABATE